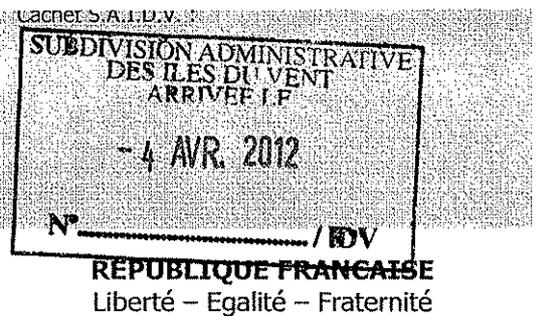




Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°19/2012
DU 28 MARS 2012**

Portant modification de la délibération n°125/2011 du 21/12/2011 autorisant le transfert de l'exploitation de l'éclairage public de l'Avenue Général de Gaulle à la Commune de Piraé

L'an deux mille douze, le vingt huit du mois de mars à dix sept heures vingt, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Messieurs Wilfred POMARE et Noël TUEINUI, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	21 mars 2012
Date d'affichage :	21 mars 2012

Résultats des votes

Pour	21
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

3 AVR. 2012

Affichage de la présente délibération le :

5 AVR. 2012

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges		X	Béatrice VERNAUDON
4	TICCHI Christiane Tiare		X	Eliane LECHENE
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette		X	Armelle MERCERON
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
18			15	3

DELIBERATION N°19/2012 DU 28 MARS 2012

Portant modification de la délibération n°125/2011 autorisant le transfert de l'exploitation de l'éclairage public de l'avenue du général de gaulle à la commune de Pirae

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU La délibération n°125/2011 du 21 décembre 2011 autorisant le transfert de l'exploitation de l'éclairage public de l'avenue du Général de Gaulle à la commune de Pirae ;
- VU Le projet de convention organisant le transfert de l'exploitation de l'éclairage public de l'avenue du général de gaulle à la commune de Pirae ;
- VU Les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 28 mars 2012

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	21
POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE :

Article 1^{er}. – La disposition énoncée à l’alinéa 2 de l’article 1^{er} de la délibération n°125/2011 autorisant le transfert de l’exploitation de l’éclairage public de l’avenue du Général de Gaulle à la commune de Pirae est modifiée comme suit :

Au lieu de :

« Les dépenses afférentes à cette prise en charge seront effectuées sur le budget général de la commune sous réserve que l’audit de conformité et l’état des lieux soient réalisés et annexés à la présente convention. »

Lire :

« Les dépenses afférentes à cette prise en charge seront effectuées sur le budget général de la commune sous réserve que l’audit de conformité et l’état des lieux soient initiés et annexés à la présente convention. »

Article 2. - La présente délibération, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire



Béatrice VERNAUDON

Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le..... = **4 AVR. 2012**

et publication du **5 AVR. 2012.**

Le Maire,



Béatrice VERNAUDON